



DEMANDE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL (RS&DE) EXERCÉS AU CANADA

- Utilisez ce formulaire pour une demande de RS&DE faite au Canada pendant l'année et envoyez-le avec votre déclaration de revenus.
- Si vous produisez une déclaration de revenus des sociétés (T2), placez ce formulaire sur le dessus de la déclaration de revenus. Nous pourrions ainsi voir votre demande rapidement.
- Utilisez un formulaire distinct pour déclarer les dépenses de RS&DE engagées par chaque société de personnes dans lesquelles vous êtes associé.
- Pour savoir comment remplir ce formulaire, lisez le guide T4088, *Demande pour la recherche scientifique et le développement expérimental* ou consultez le guide d'aide en ligne sur notre site Web à www.arc.gc.ca/rsde.
- Si les activités de RS&DE ont eu lieu dans les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan ou Colombie-Britannique ou dans le territoire du Yukon, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt provincial ou territorial.
- Remplissez les annexes A, B, C, D, ou E, si elles s'appliquent à votre situation.
- Préparez et conservez les documents justifiant, en détail, chaque dépense réclamée dans ce formulaire et sur les documents exigés.
- Dans ce formulaire, les références à la *Loi* renvoient à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et celles au *Règlement* renvoient au *Règlement de l'impôt sur le revenu*.
- Tous les renseignements demandés dans ce formulaire et les documents en appui à vos dépenses sont prescrits. Vous devez produire les renseignements qui s'appliquent à votre demande, avec l'annexe T2SCH31 ou le formulaire T2038(IND), au plus tard 12 mois après la date d'échéance de production de votre déclaration de revenus de l'année où les dépenses ont été encourues, sinon votre demande pourrait être refusée.

Partie 1 – Renseignements généraux (écrivez en lettres moulées)

Nom du demandeur	Adresse et code postal du demandeur Site Web du demandeur (s'il y a lieu) http://www.												
Numéro d'entreprise, numéro d'assurance sociale ou numéro d'identification de la société de personnes	Déclaration pour l'année d'imposition du : <table style="display: inline-table; border: none;"><tr><td style="border: none;"> _ _ </td><td style="border: none;"> _ </td><td style="border: none;"> _ _ _ </td></tr><tr><td style="border: none; text-align: center;">Année</td><td style="border: none; text-align: center;">Mois</td><td style="border: none; text-align: center;">Jour</td></tr></table> au : <table style="display: inline-table; border: none;"><tr><td style="border: none;"> _ _ </td><td style="border: none;"> _ </td><td style="border: none;"> _ _ </td></tr><tr><td style="border: none; text-align: center;">Année</td><td style="border: none; text-align: center;">Mois</td><td style="border: none; text-align: center;">Jour</td></tr></table>	_ _	_	_ _ _	Année	Mois	Jour	_ _	_	_ _	Année	Mois	Jour
_ _	_	_ _ _											
Année	Mois	Jour											
_ _	_	_ _											
Année	Mois	Jour											
100 Nom d'une personne-ressource	142 Présentez-vous la demande pour une société de personnes? 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/>												
105 Numéro de téléphone/poste	110 Numéro de télécopieur												
130 Est-ce votre première demande? 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/>	145 Si oui, donnez le nom de la société de personnes _____												
132 Si non, à quand remonte la dernière demande? <table style="display: inline-table; border: none;"><tr><td style="border: none;"> _ _ </td></tr><tr><td style="border: none; text-align: center;">Année</td></tr></table>	_ _	Année	150 Pourcentage des crédits d'impôt à l'investissement au titre de la RS&DE attribué par la société de personnes _____ %										
_ _													
Année													
	155 Nom de la personne ou de la firme qui a complété le formulaire												

Attestation et choix

J'atteste que j'ai examiné les renseignements inscrits dans ce formulaire ainsi que dans les annexes et les pièces connexes et qu'ils sont exacts et complets.

Je choisis d'utiliser la méthode suivante pour calculer les dépenses de RS&DE et les crédits d'impôt à l'investissement (CII) connexes pour l'année.

Je comprends que mon choix est irrévocable pour l'année.

160 Je choisis d'utiliser la méthode de remplacement en vertu de la division 37(8)a)ii)(B) 1 Oui

162 Je choisis d'utiliser la méthode traditionnelle 1 Oui

165 _____	170 _____	
Nom du signataire autorisé de la société, de l'associé ou du particulier autorisé	Signature	Date

Pour l'usage de l'Agence du revenu du Canada seulement

490 _____

491 _____

492 _____

Inscrivez les renseignements demandés à l'étape 1 sur des feuilles distinctes pour chaque projet et joignez-les à ce formulaire. À l'étape 2, fournissez les renseignements demandés et remplissez l'annexe E. Pour plus de détails, consultez le guide T4088, *Demande pour la recherche scientifique et le développement expérimental*.

Étape 1 – Description détaillée des projets

Inscrivez le titre ou le numéro d'identification de chaque projet visé par votre demande et basez-vous sur les questions A à E ci-dessous pour déterminer les renseignements que vous devez nous fournir. Répondez aux parties des questions qui s'appliquent à votre projet en donnant assez de renseignements pour démontrer que les travaux effectués dans le cadre du projet respectent les exigences du programme de RS&DE.

Nous vous conseillons de lire le guide T4088 avant de répondre aux questions A à E. Cela vous aidera à comprendre le genre de renseignements dont l'Agence du revenu du Canada a besoin pour traiter votre demande, et réduira ou éliminera le risque d'avoir à nous fournir des renseignements supplémentaires. Cela vous évitera aussi de nous faire parvenir des renseignements non pertinents. La plupart des projets peuvent être décrits en quatre pages ou moins. Il serait utile de tenir compte si votre projet porte sur des travaux de développement expérimental ou s'il constitue des travaux de recherche scientifique, car dans chaque cas, les exigences sont différentes. En général, les travaux de **développement expérimental** sont menés en laboratoire ou hors laboratoire et visent l'élaboration d'une nouvelle technologie en vue de créer de nouveaux matériaux, dispositifs, produits ou procédés ou d'améliorer ceux qui existent déjà. Les travaux de **recherche scientifique** sont menés principalement en laboratoire et visent l'acquisition de nouvelles connaissances

A. Objectifs scientifiques ou technologiques – Quel est l'objectif scientifique ou technologique de votre projet? Le projet relève-t-il de la recherche scientifique ou du développement expérimental? (Vous pouvez ici répéter la réponse que vous avez fournie l'année dernière si votre projet est la continuation de celui de l'année dernière et que ses objectifs n'ont été ni atteints ni modifiés.)

B. Savoir technologique ou base des connaissances – Si les travaux exécutés dans le cadre de votre projet consistent principalement en des activités de développement expérimental, quelles étaient les limites technologiques de vos produits ou procédés avant d'entreprendre le projet? Si les travaux consistaient principalement en des travaux de recherche scientifique, donnez un aperçu du savoir scientifique que vous recherchiez avant d'entreprendre le projet.

C. Avancement scientifique ou technologique – Quel est l'avancement technologique recherché? Quels étaient les problèmes et les difficultés que vous ne pouviez pas résoudre au moyen de l'expérience facilement accessible et qui exigent de chercher l'avancement dans une technologie pour atteindre l'objectif mentionné en A, ou quelles étaient les nouvelles connaissances scientifiques que vous recherchiez dans vos travaux? Dans quel domaine de la science ou de la technologie se situe votre projet?

D. Description des travaux menés dans l'année visée par la demande – Décrivez les travaux, y compris les expériences et les analyses, que vous avez effectués au cours de l'année d'imposition pour atteindre les objectifs technologiques ou scientifiques mentionnés ci-dessus. Si des entrepreneurs ont effectué, en tout ou en partie, les travaux que vous réclamez, décrivez les travaux qu'ils ont faits et joignez une copie de l'énoncé des travaux selon le contrat.

E. Renseignements à l'appui – Quels registres ou documents techniques générés dans le cadre des travaux peuvent étayer votre demande (dossiers des essais et de leurs résultats, rapports d'étape ou définitifs, procès-verbaux, dossiers d'activité des employés, prototypes, nouveaux produits) etc.?

Étape 2 – Sommaire des projets

Nombre total de projets pour lesquels vous demandez un crédit d'impôt dans l'année d'imposition courante. . . . **200** _____

Si vous avez touché une somme du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) pour des travaux de RS&DE, indiquez le montant reçu. **206** _____

Remplissez l'annexe E pour fournir une liste de tous les projets de RS&DE pour lesquels vous réclamez des dépenses pour l'année indépendamment du fait que vous fournissez des projets de description seulement pour les 20 plus importants du point de vue financier.

Étape 1 – Dépenses déductibles pour des activités de RS&DE exercées au Canada

Partie relative à la RS&DE des salaires des employés exerçant directement des activités de RS&DE :

• employés, sauf les employés déterminés	300	+
• employés déterminés (n'incluez pas les gratifications ni la rémunération fondée sur les bénéfices) (lire le guide)	305	+
Montants réputés être engagés dans l'année selon le paragraphe 78(4) (salaires ou traitements)	310	+
Montants impayés réputés ne pas être engagés dans l'année selon le paragraphe 78(4)	315	
Coûts des matériaux consommés dans le cadre d'activités de RS&DE	320	+
Coûts des matériaux transformés dans le cadre d'activités de RS&DE	325	+
Contrats de RS&DE exercée pour votre compte (utilisez le tableau du guide et joignez-le au formulaire T661):		
• contrats sans lien de dépendance	340	+
• contrats avec lien de dépendance	345	+
Coûts de location de l'équipement utilisé :		
• en totalité, ou presque (90 % du temps ou plus) pour la RS&DE	350	+
• principalement (plus de 50 % du temps mais moins de 90 %) pour la RS&DE. Inscrivez 50 % des coûts si vous utilisez la méthode de remplacement. Si vous utilisez la méthode traditionnelle, inscrivez « 0 »	355	+
Frais généraux ou autres dépenses : inscrivez « 0 » si vous utilisez la méthode de remplacement	360	+
Total partiel (additionnez les lignes 300 à 360 sauf la ligne 315)	365	=
Paiements faits à des tiers (remplissez l'annexe A)	370	+
Total des dépenses courantes de RS&DE (ligne 365 plus ligne 370)	380	=
Dépenses en capital (équipement utilisé « en totalité, ou presque », voir le guide)	390	+
Total des dépenses de RS&DE déductibles (ligne 380 plus ligne 390)	400	=

Étape 2 – Compte de dépenses de RS&DE déductibles

Montant de la ligne 400		
Moins		
• aide gouvernementale et non gouvernementale relative aux dépenses incluses à la ligne 400	430	–
• CII demandé l'année passée pour la RS&DE (sauf le CII pour le matériel à vocation multiple)	435	–
• vente de biens en capital de RS&DE et autres déductions (lire le guide)	440	–
Plus		
• solde du compte de dépenses de RS&DE déductibles à la fin de l'année passée	450	+
• montant de CII récupéré l'année passée	453	+
• rajustements au compte de dépenses de RS&DE déductibles (remplissez l'annexe B, section 1)	454	+
Montant déductible disponible (si le montant est négatif, inscrivez « 0 » et ajoutez-le à votre revenu de l'année)	455	=
Déduction demandée pour l'année courante	460	–
Solde du compte de dépenses de RS&DE déductibles à reporter dans le futur (ligne 455 moins ligne 460)	470	=

Étape 3 – Dépenses de RS&DE admissibles pour le calcul du CII

Indiquez séparément les dépenses courantes et les dépenses en capital pour le calcul du CII

		Dépenses courantes	Dépenses en capital
Dépenses totales de RS&DE selon les lignes 380 et 390	492	496	
Plus			
• montants impayés (autres que les salaires ou traitements) des années passées et payés dans l'année, selon le paragraphe 127(26)	500	+	
• montant de remplacement visé par règlement (remplissez l'annexe D) (inscrivez « 0 » si vous utilisez la méthode traditionnelle)	502	+	
• dépenses de matériel à vocation multiple (25 % du coût en capital du matériel)			504 +
• dépenses admissibles qui vous sont transférées (du formulaire T1146)	508	+	510 +
Moins			
• aide gouvernementale et non gouvernementale, et paiements contractuels	534	–	536 –
• montants des lignes 552 et 554 de l'annexe B, section 2	552	–	554 –
• montants des lignes 555 et 556 de l'annexe C	555	–	556 –
Total partiel	557	=	558 =
Dépenses de RS&DE admissibles (ligne 557 plus ligne 558)			559 =
Plus			
• montants de l'aide et de paiements contractuels remboursés dans l'année			560 +
Total des dépenses de RS&DE admissibles pour le calcul du CII (ligne 559 plus ligne 560) *			570 =

* Pour demander le CII sur ce montant, remplissez l'annexe T2SCH31 – *Crédit d'impôt à l'investissement – Sociétés*, ou le formulaire T2038(IND) – *Crédit d'impôt à l'investissement (particuliers)*, selon le cas.

Partie 4 – Renseignements de base

L'information ci-dessous sert à l'administration du programme de la RS&DE.

Dépenses pour la RS&DE faite par vous-même (ligne 400 moins lignes 340, 345 et 370)		605 _____
A. Sources de financement de la RS&DE		
Estimez, en pourcentage, la provenance du financement des dépenses de RS&DE inscrites à la ligne 605.		
	Sources canadiennes (%)	Sources étrangères (%)
Financement interne	600 _____	
Sociétés mères, filiales et sociétés affiliées	602 _____	604 _____
Subventions fédérales (ne pas inclure les fonds ou CII obtenus comme incitatifs fiscaux à la RS&DE)	606 _____	
Contrats fédéraux	608 _____	
Financement provincial	610 _____	
Contrats de RS&DE effectuée pour le compte d'autres entreprises	612 _____	614 _____
Autre financement (p.ex. universités, gouvernements étrangers)	616 _____	618 _____
B. Employés de l'entreprise		
Nombre total d'employés		630 _____
Personnel de RS&DE (employés à temps plein pour la RS&DE, plus l'équivalent temps plein pour les employés à temps partiel) :		
Scientifiques et ingénieurs	632 _____	Technologues et techniciens
Gestionnaires et administrateurs	636 _____	Autres employés de soutien technique
634 _____		638 _____
C. Nature des travaux de RS&DE		
Estimez en pourcentage, la répartition de vos travaux de RS&DE inscrits à la ligne 605 :		
Recherche pure (sans application pratique en vue)	650 _____	Recherche appliquée (avec application pratique en vue)
Développement de : produits nouveaux	654 _____	procédés nouveaux
Amélioration de : produits existants	660 _____	procédés existants
		services techniques nouveaux
		services techniques existants
656 _____		652 _____
662 _____		658 _____
664 _____		664 _____
D. Domaines spécialisés de recherche		
Indiquez s'il y a lieu, quel pourcentage du montant inscrit de la ligne 605 est attribuable aux domaines de recherche suivants :		
Développement de logiciels	670 _____	Biotechnologie
		Protection de l'environnement
		672 _____
		674 _____

Liste de contrôle pour une demande complète

Pour accélérer le traitement de votre demande, assurez-vous que vous avez :

1. Utilisé la version la plus récente du formulaire T661, si vous faites une demande pour l'année en cours.
2. Signé la section " Attestation et choix ", dans la partie 1 du formulaire T661.
3. Indiqué la méthode choisie pour le calcul de vos dépenses de RS&DE, à la ligne 160 ou 162 de la partie 1.
4. Attaché une liste d'entrepreneurs (sans lien de dépendance et avec lien de dépendance) dont les montant payés excèdent 30 000 \$ tel que requis aux lignes 340 et 345 (selon le format du tableau fourni au guide)
5. Fourni un sommaire de chaque projet, avec la répartition des dépenses (main-d'œuvre, matériaux et contrats), selon l'annexe E
6. Inclus la description détaillée des 20 projets les plus importants du point de vue financier.
7. Conservé les pièces justificatives des dépenses de RS&DE réclamées à la partie 3. Si vous oubliez d'inscrire une dépense, vous avez 12 mois après la date d'échéance de production de votre déclaration de revenus de l'année pour soumettre un formulaire T661 modifié
8. Rempli la partie 4 - Renseignements de base.
9. Rempli les annexes A, B, C, D ou E, s'il y a lieu, et joint au formulaire T661.
10. Rempli et joint l'annexe T2SCH31 – *Crédit d'impôt à l'investissement – Sociétés* ou le formulaire T2038(IND) – *Crédit d'impôt à l'investissement (particuliers)*, pour demander les CII pour vos dépenses de RS&DE admissibles.

Tous les renseignements demandés dans ce formulaire et les pièces en appui de votre demande sont prescrits. Vous devez produire les renseignements qui s'appliquent à votre demande, avec l'annexe T2SCH31 ou le formulaire T2038 (IND), au plus tard 12 mois après la date d'échéance de production de votre déclaration de revenus de l'année dans laquelle les dépenses ont été encourues, sinon votre demande pourrait être refusée.

Annexe A – Paiements à des tiers pour la RS&DE

(Remplissez une annexe A pour chaque paiement de RS&DE à des tiers et joignez-les au formulaire T661)

Les paiements à des tiers comprennent :

- les paiements que vous faites à certaines entités agréées, lorsqu'ils doivent servir à des activités de RS&DE exercées au Canada en rapport avec une de vos entreprises mais seulement si vous êtes en droit d'en exploiter les résultats;
- les paiements que vous faites à une société résidant au Canada, lorsqu'ils doivent servir à des activités de RS&DE exercées au Canada en rapport avec une de vos entreprises mais seulement si vous êtes en droit d'en exploiter les résultats;
- les paiements faits à une société de RS&DE à but non lucratif résidant au Canada, lorsqu'ils doivent servir à des activités de recherche fondamentale ou appliquée exercées au Canada. La version courante du bulletin d'interprétation IT-151 indique dans quelles circonstances vous pouvez demander une déduction pour ces paiements.

Si la règle concernant les dépenses payées d'avance au paragraphe 18(9) s'applique à un paiement que vous faites à un tiers, vous pouvez déduire le paiement en vertu du paragraphe 37(1) seulement une fois que la recherche a été effectuée.

Un paiement à un tiers ne comprend pas un paiement que vous faites pour des activités de RS&DE exercées pour votre compte.

Vous n'avez pas à présenter la description des projets avec le formulaire T661 pour les dépenses pour paiements à des tiers que vous indiquez à la ligne 370 sauf pour les renseignements demandés aux lignes 736, 738 et 740 ci-dessous. Cependant, vous devez être en mesure de prouver que le paiement doit servir à des activités de RS&DE au Canada, que les activités de RS&DE sont en rapport avec une de vos entreprises et que vous êtes en droit d'exploiter les résultats de ces activités de RS&DE. L'entente que vous avez conclue avec le tiers devrait normalement vous permettre de fournir cette preuve. Vous n'avez pas à la joindre à cette demande mais vous devrez nous la fournir quand nous vous la demanderons.

1. Identification

Renseignements requis

701 Nom de la tierce personne		
702 Adresse (Numéro civique et nom de la rue)		
Ville	Province / Territoire	Code postal

704 Montant total payé dans l'année
\$

Donnez une liste des projets de RS&DE reliés au paiement au tiers :

706 Nom ou code des projets	
1. _____	4. _____
2. _____	5. _____
3. _____	6. _____

Indiquez le genre d'entité dont il s'agit en cochant (✓) la case appropriée :

711 association agréée	1 Oui	<input type="checkbox"/>
712 société de RS&DE à but non lucratif résidant au Canada	1 Oui	<input type="checkbox"/>
714 université, collège, institut de recherches ou autre établissement semblable agréé	1 Oui	<input type="checkbox"/>
716 conseil subventionnaire	1 Oui	<input type="checkbox"/>
718 autre société résidant au Canada	1 Oui	<input type="checkbox"/>
721 Traitez-vous sans lien de dépendance avec le bénéficiaire?	1 Oui	<input type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/>

2. Nature du paiement

Cochez (✓) la case appropriée pour indiquer le genre de travaux

731 développement expérimental	1 Oui	<input type="checkbox"/>
732 recherche appliquée	1 Oui	<input type="checkbox"/>
734 recherche pure	1 Oui	<input type="checkbox"/>

736 Expliquez brièvement à quelles fins vous avez fait le paiement :

738 Expliquez brièvement comment la RS&DE est en rapport avec une de vos entreprises :

740 Expliquez brièvement comment vous êtes en droit d'exploiter les résultats de cette RS&DE :

Annexe B – Situations spéciales (joignez au formulaire T661)

Section 1 – Rajustements au compte de dépenses de RS&DE déductibles encourues au Canada		
• Remboursements d'aide gouvernementale et non gouvernementale relative à la RS&DE (n'incluez que les remboursements d'aide qui ont déjà été déduits du compte de dépenses de RS&DE déductibles)	445	+
• Transfert au compte de dépenses de RS&DE déductibles après une fusion ou une liquidation	452	+
Total (additionnez les lignes 445 et 452)	454	=

Reportez ce montant à la ligne 454 de la partie 3, étape 2 du formulaire T661

Section 2 – Rajustements aux dépenses de RS&DE admissibles pour le calcul du CII		
	Dépenses courantes	Dépenses en capital
• Montants impayés (autres que les traitements et salaires à la ligne 315) réputés ne pas être engagés dans l'année selon le paragraphe 127(26)	520 –	
• Dépenses courantes pour des contrats de RS&DE qui sont payées ou payables à une personne ou une société de personnes qui n'est pas un fournisseur imposable relativement à ces dépenses	528 –	
• Dépenses prescrites (selon l'article 2902 du <i>Règlement</i>)	530 –	532 –
• Autres déductions (voir guide)	548 –	550 –
Total (additionnez les lignes 520, 528, 530 et 548 et les lignes 532 et 550)	552 =	554 =

Reportez ces montants aux lignes 552 et 554 de la partie 3, étape 3 du formulaire T661

Annexe C – Transactions avec lien de dépendance (joignez au formulaire T661)

Rajustement aux dépenses admissibles de RS&DE pour fins de CII		
	Dépenses courantes	Dépenses en capital
• Achats de biens et de services de fournisseurs ayant un lien de dépendance avec vous (autre que le matériel à vocation multiple) (voir les remarques 1 et 2)	522 –	524 –
• Dépenses pour des contrats de RS&DE avec lien de dépendance (selon la ligne 345)	526 –	
• Aide qui vous a été attribuée (selon le formulaire T1145)	538 –	540 –
• Dépenses admissibles que vous transférez (selon le formulaire T1146)	544 –	546 –
Total (additionnez les lignes 522, 526, 538 et 544 et les lignes 524, 540 et 546)	555 =	556 =

Reportez ces montants aux lignes 555 et 556 de la partie 3, étape 3 du formulaire T661

Remarque 1

La dépense est réputée être 1/4 du coût en capital de l'équipement, après l'application du paragraphe 127(11.6), si l'équipement a été acheté d'un fournisseur ayant un lien de dépendance.

Remarque 2

Les paragraphes 127(11.6) à (11.8) contiennent des règles de calcul des dépenses d'un contribuable pour l'achat des biens et de services auprès d'une personne ayant un lien de dépendance. À la ligne 522, inscrivez la différence, s'il y en a une, entre le montant inclus dans votre compte des dépenses de RS&DE pour l'achat de biens et de services de fournisseurs ayant un lien de dépendance et le montant réputé des dépenses selon le paragraphe 127(11.8). (lire le guide).

Annexe D – Calcul de la base salariale et du montant de remplacement visé par règlement

Si vous avez choisi d'utiliser la méthode de remplacement, remplissez cette annexe et joignez-la au formulaire T661

Cette partie vous aidera à calculer le montant de remplacement visé par règlement (MRVR) à inscrire à la ligne 502 du formulaire T661. Vous pouvez demander ce montant seulement si vous avez choisi d'utiliser la méthode de remplacement à la ligne 160 de la partie 1 du formulaire T661.

Le MRVR correspond à 65 % de la base salariale. La base salariale comprend les traitements et salaires payés ou versés pour des employés exerçant directement des activités de RS&DE au Canada pendant l'année.

Des règles spéciales s'appliquent dans le cas des employés déterminés. Calculez la base salariale à la section A, le MRVR à la section B et les traitements et salaires des employés déterminés à inclure dans la base salariale à la section C.

Section A – Base salariale

Traitements et salaires des employés exerçant directement des activités de RS&DE, autres que les employés déterminés (ligne 300 du formulaire T661)

810 + _____

Moins :

Rémunération fondée sur les bénéfices, gratifications et avantages imposables selon les articles 6 et 7 de la *Loi* et montants présumés engagés dans l'année selon le paragraphe 78(4) de la *Loi* et inclus à la ligne 810 ci-dessus)

812 - _____

Total partiel (ligne 810 moins ligne 812)

814 = _____

Plus :

Total des traitements et salaires des employés déterminés exerçant directement des activités de RS&DE (total de la colonne 6 de la section C ci-dessous)

816 + _____

Base salariale (ligne 814 plus ligne 816)

818 = _____

Section B – Montant de remplacement visé par règlement

Calculez 65 % de la base salariale à la ligne 818

820 = _____

Inscrivez le MRVR à la ligne 502 de la partie 3, étape 3 du formulaire T661.

Dans certains cas, le montant ainsi calculé peut être limité par un maximum global prévu pour le MRVR (voir le Tableau 7 dans le guide).

Section C – Établissement des traitements ou salaires des employés déterminés

Des règles limitent le montant des traitements et salaires des employés déterminés que vous pouvez inclure dans la base salariale. Utilisez le tableau ci-dessous pour calculer ce montant.

850	852	854	856	858	860
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5**	Colonne 6
Nom de l'employé déterminé	Traitements et salaires pour l'année (RS&DE et autres activités)*	Pourcentage du temps consacré aux activités de RS&DE au Canada (maximum 75 %)	Montant de la colonne 2 multiplié par le pourcentage de la colonne 3	$2,5 \times A \times B \div 365$	Inscrivez le montant le moins élevé : colonne 4 ou colonne 5
1.					
2.					
3.					
4.					
Total (Inscrivez le total des montants de la colonne 6 à la ligne 816 de la Section A ci-dessus)					

* N'incluez pas les avantages imposables selon les articles 6 et 7, les gratifications, la rémunération fondée sur les bénéfices ou un montant réputé être engagé dans l'année selon le paragraphe 78(4) de la *Loi*.

**A représente le montant maximum des gains donnant droit à pension (article 18 du *Régime de pension du Canada* pour l'année civile au cours de laquelle votre année d'imposition prend fin. Le montant maximum des gains donnant droit à pension est de 41 100 \$ (total 41 100 \$ x 2,5 = 102 750 \$) pour l'année 2005 et 40 500 \$ (total 40 500 \$ x 2,5 = 101 250 \$) pour l'année 2004.

B représente le nombre de jours pendant lesquels l'employé a travaillé pour vous au cours de l'année d'imposition.

Annexe E – Liste de tous les projets de RS&DE (joindre au formulaire T661)

Pour chaque projet visé par votre demande, donnez les renseignements suivants. Les dépenses doivent être enregistrées et attribuées sur une base de projet.

210	212	214	216	218	220
Code d'identification ou nom du projet	Date du début (aaaa/mm/jj)	Date d'achèvement (aaaa/mm/jj) réelle ou prévue	Total des dépenses de main-d'oeuvre dans l'année d'imposition	Total des dépenses de matériaux dans l'année d'imposition	Total des dépenses de contrats dans l'année d'imposition
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					
21.					
22.					
23.					
24.					
25.					
26.					
27.					
28.					
29.					
30.					
31.					
32.					
33.					
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					
41.					
42.					
43.					
44.					
45.					
46.					
47.					
48.					
49.					
50.					

Utilisez des copies de ce tableau si vous avez plus de 50 projets et joignez-les au formulaire T661 ou au RDA 32.